

Les minima sociaux versés en 2008

En Alsace, le nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, qui avait amorcé une baisse en 2007, se stabilise en 2008 tandis que celui des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique recule fortement, suite à l'amélioration de la situation du marché du travail jusqu'au printemps 2008.

Enfin, le nombre d'allocataires de l'allocation aux adultes handicapés continue sa progression.

25 000 en 2007, soit une diminution de 5,7 %. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) avait reculé de 20 %.

Nombre d'allocataires du RMI en hausse dans le Haut-Rhin

Le RMI, qui est versé essentiellement par les caisses d'allocations familiales (CAF) reste le principal minimum social. Avec plus du tiers des minima sociaux versés, il a vocation tout comme l'allocation de parent isolé (API), à être remplacé par le revenu de solidarité active (RSA). Ce dernier, en phase d'expérimentation depuis novembre 2007, entre en vigueur officiellement le 1^{er} juin 2009 dans tous les départements métropolitains.

Le revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA) entre en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il garantit à ses bénéficiaires un revenu minimum et soutient le retour à l'activité professionnelle. C'est une allocation qui vise à la fois à remplacer des minima sociaux existants (RMI, API), et à se substituer à des dispositifs d'intéressement de retour à l'emploi comme la prime de retour à l'emploi (PRE) et la prime forfaitaire de retour à l'emploi.

Le RSA équivaut à un revenu minimum pour les personnes qui ne travaillent pas et à un complément de revenu pour celles qui travaillent. Il garantit que toute heure travaillée se traduise par un supplément de ressources. Il est expérimenté depuis fin 2007-début 2008 dans 34 départements français. Pour comparer les effectifs de minima d'une année sur l'autre, il convient en 2008 de tenir compte des bénéficiaires du RSA.

En 2007, 69 000 minima sociaux avaient été versés en Alsace, soit -5 % par rapport à 2006. Cette baisse était principalement due au recul du nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) total (en incluant le régime agricole) qui était passé de 26 500 en 2006 à

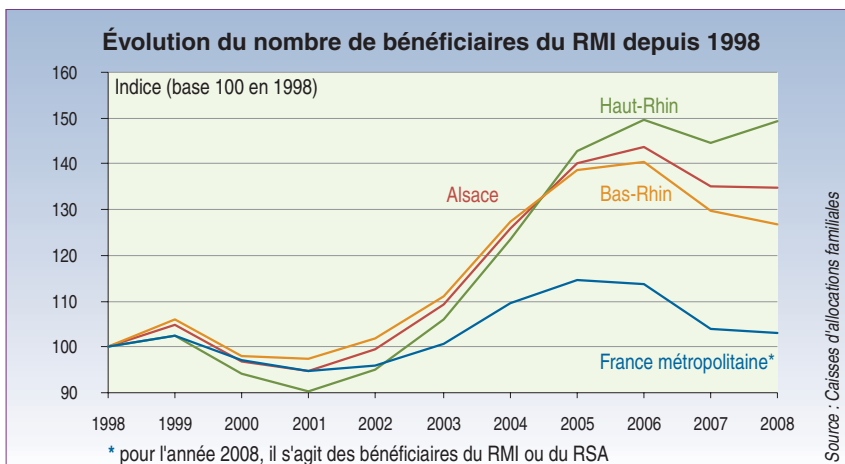
Depuis mi-2005 et jusqu'au printemps 2008, la tendance nationale a été à l'amélioration de la situation du marché du travail, et avec quelques mois de retard à la baisse du nombre d'allocataires du RMI. Au plan régional, le nombre de bénéficiaires du RMI se stabilise en 2008

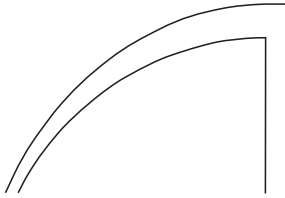
- il reste aux alentours de 24 900 -. En revanche, au niveau de la France entière, celui-ci diminue de 3 % sur un an.

Dans le Bas-Rhin, la baisse constatée est de 2,4 % tandis que la tendance est inverse dans le Haut-Rhin avec une augmentation de 3,2 %. Près des trois quarts des départements français ont connu une diminution inférieure à la moyenne nationale et pour 30 % d'entre eux le nombre d'allocataires est resté quasiment stable.

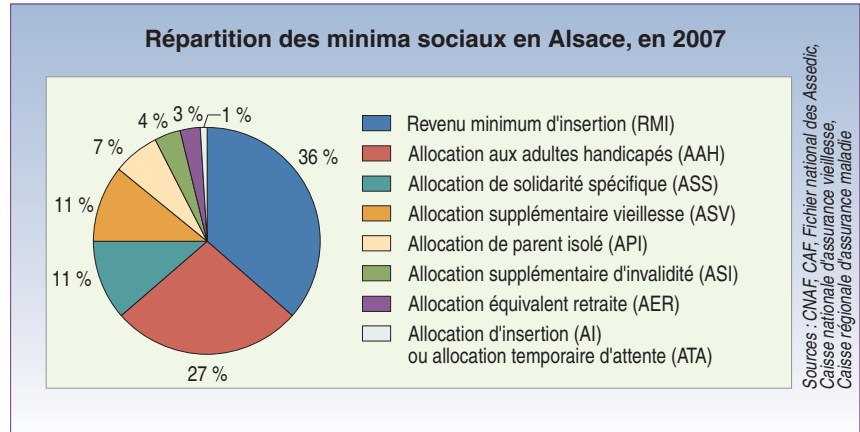
Croissance régulière des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés

En ce qui concerne les autres minima sociaux versés par les CAF,





c'est à dire l'allocation de parent isolé (API) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH), la tendance est à la hausse. En Alsace, le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté de 5 % pour atteindre 19 300 fin 2008. Cette hausse, du même ordre qu'au plan national, mais plus forte que les années précédentes, est plus marquée dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin. La disparité existante entre les départements au niveau des établissements pour adultes handicapés engendre des mouvements géographiques liés à l'offre actuelle. Ce qui peut expliquer que la progression du nombre de bénéficiaires de l'AAH, en 2008 comme en 2007, soit plus importante dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin. Quant au nombre d'allocataires de l'allocation de parent isolé (API), la tendance régionale est à la hausse (+1,8 %) avec une progression plus forte dans le Bas-Rhin (+2,1 %) que dans le Haut-Rhin, le mouvement



étant inverse au niveau de la France métropolitaine (-2,8 %).

Allocation de solidarité spécifique : la baisse s'accélère en 2008

Sur la base des données de l'Assedic Alsace, fin 2008, le nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), - allocation destinée aux chômeurs de longue durée -, était de 6 400. En un an, la diminution aura été de 19,5 %, deux fois supérieure à celle observée entre 2006 et 2007. Cette baisse est due à la poursuite de l'amélioration de la situation du marché du travail jusqu'au printemps 2008, sa

détérioration ultérieure n'ayant pas encore eu d'influence sur le nombre de bénéficiaires de l'allocation.

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation d'insertion (AI) et de l'allocation temporaire d'attente (ATA) augmente de l'ordre de 14 %. Quant aux allocataires de l'allocation équivalent retraite (AER), la montée en charge du dispositif est modérée entre 2007 et 2008 : son nombre de bénéficiaires progresse de 7 %. Globalement le régime de solidarité de l'assurance chômage aura enregistré une baisse de 12,6 % du nombre de bénéficiaires en un an.

Jean-Manuel ALVARENGA

Les bénéficiaires des minima sociaux versés par les CAF et les Assedic en 2008

	Alsace		Bas-Rhin		Haut-Rhin		France métropolitaine	
	31/12/2008	Évolution 2007-2008 (en %)	31/12/2008	Évolution 2007-2008 (en %)	31/12/2008	Évolution 2007-2008 (en %)	31/12/2008	Évolution 2007-2008 (en %)
Revenu minimum d'insertion (RMI)	24 779	-0,3	14 977	-2,4	9 802	3,2	983 807	-2,3
Revenu de solidarité active (RSA)	ne	ne	ne	ne	ne	ne	13 927	ne
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	19 323	4,8	10 704	5,1	8 619	4,3	789 377	4,6
Allocation de parent isolé (API)	4 720	1,8	2 912	2,1	1 808	1,2	171 074	-2,8
Allocation de solidarité spécifique (ASS)*	6 370	-19,5	3 412	-18,9	2 958	-20,2	298 200	-8,1
Allocation d'insertion (AI)+ Allocation temporaire d'attente (ATA)*	587	13,8	414	45,2	173	-25,1	23 700	8,4
Allocation équivalent retraite (AER)*	2 233	7,1	1 334	5,5	899	9,8	69 700	2,3

* les données pour 2008 sont provisoires
 ne : résultat non existant ; le revenu de solidarité active n'est pas en vigueur en Alsace en 2008, il est expérimenté dans 34 départements depuis fin 2007

Sources : CNAF, CAF, Fichier national des Assedic, fichiers bruts mensuels de l'Assedic Alsace